ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Manche

Service des Ressources Humaines

Saint-Lô, le 22/11/21

Affaire suivie par :
Isabelle MARTIN
SRH1
Tél. 02 33 06 92 47
Mél. dsden50-srh1@ac-caen.fr

DSDEN 50
12, rue de la Chancellerie
50000 Saint-Lô Cedex

SANDRINE BODIN
Inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Éducation nationale de la Manche,

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les
enseignants du 1er degré public du
département de la Manche

Objet : Mouvement départemental 2022- situations particulières

Références :

- Loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021

Pièce jointe :

- Formulaire de demande d'appui médical

Dans le cadre de la préparation du mouvement 2022, les enseignants souhaitant demander une mutation au titre du handicap ou pour des difficultés d'ordre médical doivent adresser leur demande conjointement :

› au service médical des personnels au rectorat de l'académie de Normandie (site de Caen)
- téléphone : 02.31.30.15.88
- courriel medecin-personnels-caen@ac-normandie.fr

ET

› au service des ressources humaines de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche
- téléphone : 02.33.06.92.47
- courriel dsden50-srh1@ac-caen.fr

Les demandes devront être parvenues au service des ressources humaines **au plus tard le 4 mars 2022**. Toute demande transmise après cette date ou n'ayant pas été conjointement adressée au service médical et au SRH ne sera pas étudiée.

Le service des ressources humaines se tient à votre disposition pour vous apporter tous les compléments d'informations dont vous auriez éventuellement besoin.

Bodin

SANDRINE BODIN

Copie :
› Service médical
› Inspectrices et inspecteurs de l'Education nationale des circonscriptions de la Manche